

Une classe spécifique :

La classe ASH à l'école primaire Saint-Gabriel

La classe ASH est une classe d'adaptation et de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Cette classe s'adresse aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

➔ *Historique*

A l'origine de sa création le regroupement était une classe fermée qui s'est transformée en regroupement d'adaptation, pour une meilleure réponse aux besoins de l'école.

➔ *Pourquoi ce poste*

L'enseignant ASH a pour mission de travailler avec les enseignants pour observer les élèves en classe, puis d'échanger sur les difficultés rencontrées et permettre d'apporter aux élèves une re-médiation en petit groupe ou individuellement auprès des enfants qui en ont besoin. L'action se porte sur les 3 cycles, en privilégiant la prévention en cycle 1, le travail de re-médiation et de projet en cycle 2 et 3.

➔ *Orientations et critères de prise en charge*

- L'écoute, la valorisation et l'encouragement de l'enfant
- La dédramatisation de l'erreur
- Des propositions de travail différentes à celles de la classe (jeux, manipulations de matériel). Chacun va à son rythme dans les apprentissages, avec ses propres techniques de résolutions
- Rendre l'élève actif, disponible, maître de ses apprentissages.
- Explorer toutes les potentialités de réussite de l'enfant.
- Donner la possibilité à l'élève d'exprimer ses difficultés pour mieux les comprendre et pour mieux y remédier.
- Favoriser les interactions et la motivation.

Les objectifs généraux (référence au texte du RASED 2009)

→ **Par rapport aux enfants :**

L'enseignant spécialisé (option E) est chargé, au sein du regroupement d'adaptation, des aides spécialisés à dominante pédagogique.

Les actions du Regroupement d'Adaptations ont pour objectifs de prévenir et de réduire les difficultés « graves et persistantes » par :

- Les actions de prévention :

Elles visent à éviter ou à réduire les difficultés avant qu'elles ne s'installent ou ne s'amplifient, et ce grâce à :

- l'observation
- les questionnements et les dialogues avec les enseignants
- les évaluations nationales
- l'accompagnement des enseignants lors de la rédaction des PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative)

- Les actions de remédiation sont en lien avec le socle commun

Elles visent à sortir d'une situation d'échec et à retrouver confiance en ses possibilités :

- retrouver la motivation pour les apprentissages scolaires
- exprimer ses difficultés au sein d'un petit groupe
- être en situation de réussite et de progrès
- retrouver la confiance en soi

Elles visent à acquérir des compétences méthodologiques, des attitudes permettant de devenir plus autonome dans son travail :

- fixer son attention, se concentrer
- observer et mémoriser
- écouter les autres
- entrer dans une recherche individuelle, trouver des stratégies
- organiser la mise en étapes successives d'un travail
- raisonner, analyser et corriger ses erreurs
- rechercher des informations, exploiter une documentation
- faire des choix, émettre des hypothèses et expliquer sa démarche
- lire, comprendre et exécuter une consigne

Elles visent à approfondir ou consolider des compétences disciplinaires :

- lire et/ou écrire de multiples écrits
- maîtriser le graphisme, l'écriture, le code écrit
- communiquer oralement

- maîtriser les structures logiques et mathématiques
- se repérer dans l'espace et dans le temps

Le maître peut travailler dans sa classe de regroupement d'adaptation ou dans la classe de l'élève. Le mode de constitution des groupes, comme la décision d'une prise en charge individualisée (l'élaboration des PAS (projet d'aide spécialisée)), répond à des objectifs précis, il faut les justifier et les expliciter- (circulaire du 30/04/02 n°113)

➔ **Par rapport à l'équipe :**

La collaboration avec l'équipe est fondamentale, et renforce la qualité de l'observation et du suivi des élèves et cela nécessite de :

- analyser la situation de l'enfant
- élaborer un projet d'aide spécialisée
- mener des actions de suivi sans que l'élève vienne en regroupement
- aider à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnel de scolarisation (P.P.S.) pour des enfants porteurs de handicap
- accompagner les enseignants dans leur réflexion et la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée au sein de leur classe
- accompagner les enseignants pour la mise en place des P.P.R.E. (Projet Personnel de Réussite Educative)
- travailler en co-intervention sur un projet spécifique à une classe avec l'enseignant

Une action de soutien doit être mise en place au sein de la classe avant que l'enseignant spécialisé soit sollicité ; ce dernier intervient si le soutien n'est pas suffisant.

- **Des échanges avec les enseignants** pour tenter de trouver avec eux des solutions diverses et variées pour aider l'élève en difficulté.

- **Des concertations** pour élaborer ensemble les PPRE et pour se communiquer des éléments d'observation ou d'évaluation.

Décider des priorités à donner au regroupement d'adaptation, et décider des prises en charge.

- **Une coopération étroite** pour échanger et communiquer avec d'autres professionnels extérieurs à l'école, nos partenaires (orthophonie, psychomotricien, médecin, psychologue, CMPP, CMP et autres intervenants extérieurs)

- être à l'écoute des partenaires et s'informer
- collaborer dans un souci de cohérence entre les aides proposées
- communiquer dans le respect d'une éthique professionnelle

⇒ **Par rapport aux familles :**

En lien avec l'enseignant, il est important d'échanger, dans un climat de confiance, avec les parents pour :

- Les tenir informer des progrès et des difficultés de l'enfant,
- Les orienter si besoin est, vers des spécialistes (rééducateur, psychologue, psychomotricien et autres)
- De les rendre actifs dans la réalisation des projets, car c'est un gage évident de réussite.

⇒ **Par rapport à la directrice :**

- Elle est le garant du bon fonctionnement du regroupement d'adaptation
- Elle veille à ce que les principes du fonctionnement et les conditions de collaboration soient respectés
- Elle veille à ce que les pratiques soient en cohérence avec le projet initial et s'inscrivent dans le projet d'école
- Elle participe aux bilans d'évaluation du poste

Personnes engagées dans ce projet :

- **Le professeur des écoles de référence_** de chaque classe concernées reste le garant des apprentissages de tous les élèves y compris de ceux qui bénéficient de l'aide spécialisée.
- **Le professeur des écoles ASH,** chargée des actions d'aide spécialisée à dominante pédagogique, est garante des actions pour la remédiation.
- **La directrice_**est garante du projet dans son ensemble.
- **Les parents**